



CERTIFICAT DE NAISSANCE



CENTRALE
CANINE



Les informations relatives à chaque géniteur mentionné dans la généalogie de ce document proviennent : du LOF, Livre Généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture comme Livre Généalogique unique de l'espèce canine et du Livre d'Elevage que la SCC a constitué en compilant les données de valorisation des géniteurs.

PRODUCTEUR

Mme SEIGNE MARION LAURENCE
310 RUE DU 12 JUILLET 1944
01450 CERDON

Collatéraux :
RENART (M) Fau.Bri.
RIO (M) Fau.Bri.
RYO (M) Fau.Bri.
REINA (F) Fau.Bri.
RUBY (F) Fau.Bri.

ANCESTR(S) COMMUN(S) :
NAGYERDOI CHAMPION ENDY 4,5

Inscrit(e) le : 01/09/2020

LOF 9 B.F. 113842

Femelle

BOULEDOGUE FRANCAIS

Fau.Bri.

REBELLE DU ROYAUME DE LEO

Le présent "Certificat de naissance" ne peut tenir lieu de "Pedigree définitif", lequel sera établi lorsque le chien arrive à l'âge requis pour sa race aura satisfait à l'examen de confirmation (art. 4 et 5 - 1° - du Décret du 26 février 1974). Le "Pedigree définitif" est obligatoire pour que les produits issus de ce chien puissent obtenir à leur tour un "Certificat de naissance".

LIVRE D'ÉLEVAGE DE LA SCC

Reconnu par le Ministère de l'Agriculture comme Livre Généalogique de l'espèce canine (doit obligatoirement être remis en même temps que le chien en cas de changement de propriétaire)

LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS



Membre de



Membre de
Races de France



(SUR 5 GENERATIONS POUR
LES ASCENDANTS CONNUS)

COEFFICIENT DE CONSANGUINITE : 0%

Né(e) le : 05/05/2020

250268743336253

CASE à remplir par l'Expert Confirmateur S.C.C.
(conjointement avec le formulaire d'Examen de Confirmation)

Lieu de l'examen

Date : Nom de l'Expert S.C.C.

DÉCISION
APTE - INAPTE - AJOURNÉ (rayer les mentions inutiles) à la confirmation

Signature de l'Expert
Motif d'inaptitude ou d'ajournement :

Si le chien est déclaré "Apte" pour obtenir le "Pedigree définitif" suivre les instructions